LILLE METROPOLE HABITAT
Direction du Développement et du Patrimoine

MARCHÉ PUBLIC
MARCHE DE TRAVAUX

Marché de travaux pour la construction de 21 logements collectifs passif Haus à Tressin

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	24S0045
Date limite de remise des plis	07/06/2024 à 12h00

1. OBJET DU CONTRAT

1.1. Acheteur

LILLE METROPOLE HABITAT
Direction du Développement et du Patrimoine
Représentant : LILLE METROPOLE HABITAT
Adresse : 425 Boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

1.2. Description de la prestation

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Travaux de construction de 21 logements collectifs – rue Pierre Brabant à Tressin.

Lot	Code CPV	Libellé CPV
1	45223220-4 45262650-2 45261000-4 45261420-4 45261210-9 44316500-3	Gros œuvre Etendu - Gros œuvre - Charpente – Ossature bois – Bardage - Couverture – Etanchéité - Menuiseries extérieures PVC - Serrurerie
2	45410000-4	Plâtrerie – Isolation – Faux plafonds
3	45421000-4	Menuiseries intérieures
4	45431000-7	Carrelage – Faïence
5	45432100-5	Sols souples
6	45442100-8	Peinture – Revêtements muraux
7	45311200-2	Electricité
8	45330000-9 45232141-2 45331210-1	Plomberie, Chauffage et VMC
9	45313100-5	Ascenseur
10	45111291-4	VRD
11	45112700-2	Espaces verts

1.3. Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	**Travaux pour la construction de 21 logements collectifs à Tressin**
Acheteur	LILLE METROPOLE HABITAT
Type de contrat	Marché ordinaire
Structure	- Lot n°1 – Gros œuvre étendu - Lot n°2 – Plâtrerie - Lot n°3 – Menuiseries Intérieures - Lot n°4 – Carrelage - Lot n°5 – Sols souples - Lot n°6 – Peinture - Lot n°7 – Electricité courants forts – courants faibles - Lot n°8 – Chauffage, ventilation et plomberie - Lot n°9 – Ascenseur - Lot n°10 – Voirie et réseaux divers - Lot n°11 – Espaces verts
Lieu d'exécution	Rue Pierre Brabant à Tressin
Délai	18 mois (compris 2 mois de préparation) à compter de l'ordre de service de démarrage d'exécution des travaux
Pénalités de retard	Cf CCAP
Variation des prix	Prix révisables
Nature des prix	Forfaitaires

1.4. Allotissement

La consultation fait l'objet de 11 lots :

- Lot n°1 – Gros œuvre étendu :
  - Gros œuvre
  - Charpente – Ossature bois – Bardage
  - Couverture – Etanchéité
  - Menuiseries extérieures PVC
  - Serrurerie
- Lot n°2 – Plâtrerie – Isolation – Faux plafond
- Lot n°3 – Menuiseries intérieures
- Lot n°4 – Carrelage – Faïence
- Lot n°5 – Sols souples
- Lot n°6 – Peinture – Revêtements muraux
- Lot n°7 – Electricité
- Lot n°8 – Chauffage Ventilation et Plomberie
- Lot n°9 – Ascenseur
- Lot n°10 – VRD
- Lot n°11 – Espaces verts

1.5. Variantes

Les variantes, à l'initiative des candidats ou exigées par l'acheteur, constituent des modifications des spécifications prévues dans la solution de base décrite dans les documents de la consultation.
Une variante est une offre qui, contrairement aux PSE, se substitue à l'offre de base. Cela signifie que le candidat qui propose une offre de base et une variante, propose deux offres.

Type de variantes acceptées :

- ☒ FACULTATIVES/LIBRES (le candidat peut proposer au maximum 2 variantes par lot)
- ☒ IMPOSEES (le candidat doit y répondre sous conditions)

Conditions communes aux variantes *:*
Le candidat doit obligatoirement remettre une offre pour la solution de base. Dans le cas contraire, la(es) variante(s) sera(ont) rejetée(s) pour irrégularité.
L'offre variantée sera analysée selon les mêmes critères que l'offre de base, indiqués dans le présent RC.

Pour ce faire, l'offre variantée doit être composée de :
- Un Acte d'engagement propre,
- La DPGF ou BPU/DQE faisant apparaitre clairement les modifications apportées en rouge.
- Une note descriptive détaillée présentant l'objet et les apports de la variante.
- Tout autre document que le candidat jugerait utile

Toutes ces pièces devront être recensées dans un dossier propre et être libellées « Variante Article N° ……. du CCTP » afin de faciliter l'analyse.

Conditions relatives aux variantes facultatives :
Le candidat peut proposer au maximum **2 variantes par lot.**
Les exigences minimales à respecter sont les suivantes :
- Apport et/ou maintien au niveau qualitatif, économique et technique

Conditions relatives aux variantes imposées :

Le candidat est tenu de répondre aux variantes ci-dessous :

- Lot 1. Poste 1.2 Charpente/ossature bois/bardage : Remplacement du bardage bois peuplier par un bardage bois de type mélèze pose à claire voie
- Lot 1. Poste 1.2 Charpente/ossature bois/bardage : Remplacement du bardage bois peuplier pose à claire voie par un bardage type peuplier pose en clins
- Lot 1. Poste 1.2 Charpente/ossature bois/bardage : Remplacement du bardage bois peuplier par un bardage de type mélèze pose en clins
- Lot 1. Poste 1.2 Charpente/ossature bois/bardage : Suppression du bardage bois en sous face de loggias
- Lot 1. Poste 1.3 Couverture/étanchéité : Remplacement de la couverture zinc par une couverture en acier laqué
- Lot 1. Poste 1.3 Couverture/étanchéité : Remplacement des couvertines zinc par des couvertines en acer laqué
- Lot 1 Poste 1.4 Menuiseries extérieures PVC : Remplacement des menuiseries extérieures PAC triple vitrage par des menuiseries extérieures bois/alu triple vitrage
- Lot1. Poste 1.5 Serrurerie : Remplacement des garde-corps filants devant les châssis par des garde-corps type caillebotis
- Lot 5 Sols souples : Remplacement du sol PVC en logements par un revêtement type marmoléum

1.6. Prestations Eventuelles Supplémentaires (Options) (Cf. Articles du CCTP)

La présente consultation prévoit des Prestations Supplémentaires Eventuelles pour les lots suivants :

- Lot 1. Poste 1.2 Charpente/ossature bois/bardage : Habillage bois du module de la PAC extérieure
- Lot 1. Poste 1.4 Menuiseries extérieures PVC : oscillo battant sur les portes fenêtres des logements OCTAVE
- Lot 3 Menuiseries intérieures : Encadrement 4 faces en pin des menuiseries extérieures principales du séjour
- Lot 3 Menuiseries intérieures : Aménagement des placards
- Lot 3 Menuiseries intérieures : Boîtes à clés
- Lot 3 Menuiseries intérieures : Habillage des coffres de volets roulants des logements
- Lot 7 Electricité : Bouton déplacement nocturne – logements OCTAVE
- Lot 7 Electricité : Bouton scénario – logement octave
- Lot 10 VRD : Automatisation de l'ouverture du portillon îeton à déclenchement lent

1.7. Insertion par l'activité économique

En application du code de la commande publique et du code du travail en son article L5132-1, le soumissionnaire devra s'engager dans l'exécution des prestations du marché, à réaliser une action professionnelle d'insertion tendant à la promotion de l'emploi de personnes considérées comme prioritaires au regard des politiques publiques de l'emploi.

Les lots concernés sont les suivants :

1	Gros œuvre	665 heures Soit 19 semaines ETP
2	Plâtrerie Isolation Faux plafond	105 heures Soit 3 semaines ETP
7	Electricité	105 heures Soit 3 semaines ETP
8	Chauffage Ventilation Plomberie	210 heures Soit 6 semaines ETP
10	VRD	140 heures Soit 4 semaines ETP

1.8. Durée du marché

La durée du marché débute à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage d'exécution du marché et se termine à la validation du Décompte Général Définitif (DGD). Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG travaux, le délai global d'exécution est de 18 mois à compter de la notification (compris 2 mois de préparation de chantier).

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

2.1. Procédure de passation

La consultation est passée en procédure adaptée ouverte, articles R2123-1 1° et suivants – Code de la commande publique.

2.2. Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : http://www.marches-publics.info/avis/index.cfm?IDS=4230.
Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

2.3. Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :
- Le présent Règlement de consultation ;
- Le dossier « Acte d'Engagement » et annexes éventuelles (sous-traitance) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- La Décomposition des prix globale et forfaitaire ;
- Les CCTP

Le dossier pièces écrites composés des éléments suivants :
- Cahier des charges LMH
- Cahier des charges BIM NEUF
- L'étude géotechnique G2 PRO réalisée par Fondasol n° 59GT.22.0263-59CO indice A
- L'étude géotechnique G2 PRO réalisée par Fondasol n° 59GT.22.0263-59CO indice B
- Le diagnostic hydrogéologique réalisé par Fondasol n° PR.59GT.22.0263-DTHY.002.0
- 220803 Tressin plan délimitation provisoire
- 220803 Tressin plan topographique
- 220803 Tressin LIV en dwg

- Le diagnostic de pollution des sols – rapport SSP234168
- La notice acoustique DCE 24 janvier 2024
- L'étude PHPP composée des éléments suivants :
    - ENERGELIO TRESSIN notice de performance thermique et d'étanchéité à l'air
    - ENERGELIO TRESSIN rapport PHPP PRO
    - ENERGELIO TRESSIN synthèse performances thermiques
- L'étude RE2020 composée des éléments suivants :
    - La règlementation environnementale RSEE_RSENV_PROJET
    - ANNEXE_FDES8TRESSIN_synthèse RE2020_PRO
    - Rapport RE2020 Tressin PRO
- Le RICT 3_13032024-175536
- Le PGC LMH Tressin
- Le dossier d'autorisations administratives composés des éléments suivants :
    - Arreté permission voirie MEL 130423
    - DRAC
    - PC ARRET
    - PC AVIS
    - Le dossier PC 2023-05 composé des pièces obligatoires, des pièces spécifiques, des annexes et des autorisations
- Les pièces graphiques :
    - Plans techniques CVC
    - Plans techniques Structure
    - Plan situation
    - Plan masse
    - Volumétrie
    - Plans des niveaux
    - Coupes
    - Façades
    - Perspectives
    - Tableau de surfaces
    - Carnet de détails
    - Plan principe électricité
    - Le zip tressin DCE reprenant le PLU cadastre, plans.dwg, les perspectives
- Le planning prévisionnel des travaux
- Le cadre mémoire technique
- Les clauses contractuelles RGPD ;
- La fiche tiers.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

2.4. Réponse et groupement

En cas d'attribution du contrat à un groupement, celui-ci-devra revêtir la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

Visite de site :

Sans objet.

2.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

3.1. Modalités de remise des offres

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur :
http:/www.marches-publics.info/avis/index.cfm?IDS=4230

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur. La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées à l'article 1367 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.
Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.
La signature est au format XAdES, CAdES, PAdES.
Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après :
LILLE METROPOLE HABITAT
425 Bd Gambetta
59200 TOURCOING

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.
Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.
La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

3.3. Signature de l'offre

L'acheteur préconise la signature électronique des offres. En cas d'absence de certificat de signature électronique par l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, elle sera invitée à venir signer son acte d'engagement original au siège de LMH-425 Bd Gambetta à Tourcoing dans des délais très courts (2 jours ouvrés).

3.3. Contenu des plis

A l'appui de leur **candidature**, les candidats doivent fournir les documents suivants :
L'intitulé de chaque document ne doit pas dépasser 20 caractères (y compris dans les fichiers).

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC1) **daté et signé**	Lettre de candidature (DC1 disponible sur : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
Lettre de candidature (DC2) **daté et signé**	Déclaration du candidat (DC2 disponible sur : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
Moyens humains/techniques	La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de prestations attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)
Références Qualifications professionnelles	Liste des principaux travaux effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
Attestations d'assurances	Valide au moment de l'attribution
Extrait KBIS ou justificatif d'immatriculation	Moins de trois (3) mois lors de l'attribution ou équivalent
Attestations fiscales et sociales à jour	Attestation fiscale : Valide pour l'année en cours Attestation sociale : Datée de moins de six (6) mois lors de l'attribution
RIB	Relevé d'Identité Bancaire actuel de la société
Déclaration sur l'honneur	Déclaration sur l'honneur que le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales et qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
Habilitation à poursuivre son activité	Justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public, en cas de procédure de redressement judiciaire en application de l'article L.631-1 du Code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger
LNTE	Liste Nominative des Travailleurs Etrangers (LNTE) ou attestation de non-emploi de travailleurs étrangers.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Dans le cadre de la collecte des pièces administratives justifiant de la régularité sociale et fiscale du candidat, Lille Métropole Habitat met à votre disposition la plateforme en ligne « e-Attestations » afin de sécuriser et simplifier vos démarches administratives obligatoires.

L'utilisation de cette plateforme est gratuite et vous permettra d'y déposer régulièrement vos attestations en toute sécurité et confidentialité, à l'adresse suivante :

http://www.e-attestations.fr

Attention, l'utilisation de cette plateforme sera rendue obligatoire pour le candidat retenu

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L.241.1 du code des Assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L243-1-1 du même code.

L'**offre** des candidats est composée des documents suivants :
L'intitulé de chaque document ne doit pas dépasser 20 caractères (y compris dans les fichiers).

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement complété, daté et signé électroniquement
Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)	intégralement complétée et signée **en format EXCEL et en format PDF daté et signé**
Mémoire technique	Cadre de mémoire technique à remplir intégralement
Fiche tiers	Fiche tiers complétée, datée et signée
Annexe RGPD	Annexe RGPD, datée et signée
CV	CV des personnes présentes sur le chantier (ouvrier et encadrement)
Fiches Techniques Produit	Fiches techniques telles que demandées dans le cadre de mémoire technique

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

4.1. Critères de sélection des candidats

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère
1. Capacités et moyens propres mis en œuvre pour l'exécution du marché
2. Remise des documents prévus à l'article 3 « Contenu des plis - candidature »

4.2. Critères de jugement des offres

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (40 %)	Prix (offre la moins disante/offre analysée) x 40
2. Mémoire Technique (60%)	1. Moyens humains affectés à la prestation **(15 points)** : - Organigramme de l'équipe/Entreprise (2 points) - Nombre de personnes et fonctions affectés au chantier – Modalité de la mise en œuvre de la clause d'insertion si le marché est concerné par l'insertion (6 points) - Les qualifications des personnes affectées sur le chantier (3 points) - Les modalités d'encadrement (4 points) 2. Les références **(6 points)** : - Références similaires au projet sur les 3 dernières années (compris références en passif) (3 points) - Attestation de satisfaction des maîtres d'œuvre sur vos réalisations des 3 dernières années (3 points) 3. Les délais **(6 points)** : - Planning précis de l'entreprise – temps des tâches (3 points) - Moyen mis en place pour le respect et l'optimisation du planning de chantier global (3 points) 4. Moyens matériels affectés à la prestation **(6 points)** : - Descriptif de la solution technique (3 points) - Fiches techniques à joindre en annexe (références, caractéristiques, marques et performances) (3 points) 5.Méthodologie de mise en œuvre **(15 points)** : - Contraintes pour l'exécution des travaux (4 points) - Gestion de la maintenance ou du SAV + année de parafait achèvement (4 points) - Méthode de gestion des riverains et du parking public (circulation des habitants en zone restreinte) (3 points) - Dispositions prises pour la gestion des déchets sur chantier (4 points) 5. Méthodologie et mise en œuvre pour attendre le label Passiv-Haus (points forts de l'offre) (6 points) 6. Gestion de la sécurité sur le chantier (3 points) 7. Sous traitance envisagée – Les lots et les prestations concernées (3points)

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

4.3. Négociations

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure offre.

Toutefois, compte tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée par le pouvoir adjudicateur, ce dernier pourra engager librement toutes les négociations qui lui paraissent utiles. La négociation portera sur l'ensemble des éléments de l'offre.
Dans ce cas, le représentant du pouvoir adjudicateur procédera à des négociations avec les deux premiers candidats issus du classement initial. Toutefois, si un écart égal ou inférieur à dix (10) points existe entre le deuxième et le troisième candidat, la négociation s'effectuera avec les trois premiers candidats.
Dans des conditions de stricte égalité entre les candidats et de confidentialité des échanges, les négociations peuvent revêtir la forme d'un échange électronique ou d'un rendez-vous ayant lieux au siège de LMH. Dans ce dernier cas, chaque candidat est convoqué et informé par voie électronique de la date du rendez-vous au moins 5 jours francs avant celui-ci et se verra préciser la date, l'organisation de l'audition, l'heure de la réunion ainsi que le lieu de sa tenue.

A l'issue des négociations, les deux (ou trois) candidats remettront une nouvelle offre, qui fera l'objet d'une nouvelle analyse suivant les mêmes critères de sélection.
Il est précisé, que conformément à l'article R2123-5 du CCP, le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres, leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur.

5.1. Renseignements administratifs

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation sont envoyés aux opérateurs économiques jusqu'à la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande **en temps utile**.

Chaque demande de renseignement devra faire l'objet d'une saisine via le profil d'acheteur AWS ACHAT afin de préserver l'égalité de traitement des candidats dans la mise à disposition d'informations et la transparence de la procédure :
http://www.marches-publics.info/avis/index.cfm?IDS=4230

Si et seulement si le fournisseur n'est pas en capacité de transmettre sa demande de renseignement par voie électronique il la transmet à l'adresse suivante :

Correspondant : Mme Sarah REBIB
Adresse : LMH
Service des Marchés Publics
425 Boulevard Gambetta
59200 Tourcoing
Courriel : commande.publique@lmh.fr

5.2. Assistance technique sur la plateforme

AWS achats
Assistance : 04.80.04.12.60 - support-entreprises@aws-france.com

5.3. Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à l'adresse suivante :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59000 LILLE

Téléphone : 03 59 54 23 42
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr
Site internet : lille.tribunal-administratif.fr

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :
Code de la commande publique et ses annexes (Légifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021